

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°67

Date de Publication
- 9 JUL. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 9 JUL. 2018
Date de la convocation
27 juin 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à M. CHAIX
 Mme LABI à Mme MATEO
 Mme SAINT CLAIR à Madame le Maire
 Mme SOULAYROL à Mme HATEMIAN
 M. GENEST à M. RIVIERE
 M. PIANEZZE à Mme SIMONIAN

Absents :

Mme GAWLIK
 M. REYMOND

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de la convention à conclure avec le Docteur Anne-Marie Gabriel-Bine dans le cadre du multi-accueil.

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que l'article R 2324-39 du code de la santé publique, modifié par le décret 2010-613 stipule que les gestionnaires d'établissements d'accueil de la Petite Enfance doivent s'assurer le concours régulier d'un médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie ou celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie.

Il a pour rôle de promouvoir la santé globale de l'enfant, de s'assurer des bonnes pratiques mises en œuvre en cas d'urgence, de maladies, d'intégration d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique.

A ce titre, une convention définissant le mode d'intervention auprès des enfants du multi-accueil doit être passée avec le Docteur Anne-Marie Gabriel-Bine inscrite au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention ci-jointe à conclure avec le Docteur Anne-Marie GABRIEL-BINE,

- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 5 juillet 2018.

Le Maire,
Danielle MILON



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Danielle Milon", is written over the official seal.